

Information par tout moyen
aux Porteurs de parts du fonds G Patrimoine (FR0010611301)

La commission de souscription non acquise à l'OPCVM est modifiée. Elle passe de 4,75% maximum à 2,00% maximum.

Cette évolution n'impacte pas la gestion du fonds, ni les autres caractéristiques qui restent inchangées.

La documentation réglementaire modifiée de l'OPCVM (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et Prospectus) est disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com.

Cette modification entrera en vigueur le 25 octobre 2022.

Paris, le 20 octobre 2022